



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2004-2005)
LE 9 NOVEMBRE 2004**

1.00 RECUEILLEMENT

À 22 h 56, la séance est ouverte par Madame Susan Tremblay, directrice générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

2.0 PRÉSENCES

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 9 NOVEMBRE 2004 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME SUSAN TREMBLAY ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Suzanne Gaudette (08), Marie-Louise Kerneïs (07), Micheline Patenaude-Fortin (01), Louise Tremblay (20).

MM. André Dugas (11), Marcel Gélinas (03), Guy Sylvain (16).

Tous commissaires formant quorum et ayant été élus lors de la session régulière du conseil des commissaires du 9 novembre 2004.

AINSI QUE :

M^{mes} SUSAN TREMBLAY, directrice générale
CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe
M. OSVALDO PAOLUCCI, directeur général adjoint

ET :

M^{mes} MICHELLE FOURNIER, directrice du Service des ressources humaines
SUZANNE GOSSELIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes
MM. RICHARD BÉDARD, coordonnateur/directeur du Service des ressources matérielles
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières
GILLES PESSEAU, secrétaire général

C.E.-02546-11-04

3.0 NOMINATION – PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Jusqu'à la nomination du président, les séances du conseil sont présidées par l'un des commissaires désigné à cette fin par le conseil des commissaires »;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'égalité lors d'un vote, le président de la séance peut être amené en cas de partage des voix, à faire valoir son droit de vote prépondérant (Art. 161 LIP);

CONSIDÉRANT que les commissaires représentants du comité de parents n'ont pas le droit de vote au conseil des commissaires ou au comité exécutif (Art. 148 LIP);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du comité exécutif désignent **Madame Susan Tremblay**, directrice générale, à titre de présidente d'assemblée jusqu'à la nomination du ou de la présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

Madame Susan Tremblay accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.01 Comité exécutif – Nomination de la présidente – Articles 155, 179, 182

- 5.01.01 Rappel de la procédure d'élection
- 5.01.02 Désignation – Secrétaire d'élection
- 5.01.03 Désignation – Deux scrutateurs
- 5.01.04 Mises en candidature et nomination

5.02 Comité exécutif – Nomination de la vice-présidence – Articles 155, 179, 182

- 5.02.01 Mises en candidature et nomination

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.01 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE – ARTICLES 155, 179, 182

5.01.01 RAPPEL DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général rappelle la procédure d'élection.

5.01.02 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE - DÉSIGNATION – SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que **Monsieur Richard Bédard**, coordonnateur/directeur du Service des ressources matérielles, soit nommé secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.01.03 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE - DÉSIGNATION – DEUX SCRUTATEURS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Richer, représentante du comité de parents au niveau primaire,

que **Monsieur Osvaldo Paolucci**, directeur général adjoint et **Madame Carole Blouin**, directrice générale adjointe, soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.01.04 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE - MISES EN CANDIDATURE ET NOMINATION

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le **président** et le vice-président de la Commission scolaire »;

C.E.-02548-11-04

C.E.-02549-11-04

C.E.-02550-11-04



No de résolution
ou annotation

C.E.-02551-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que **Madame Micheline Patenaude-Fortin** soit nommée présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

Madame Micheline Patenaude-Fortin accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, assume la suite de la réunion.

5.02 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE – ARTICLES 155, 179, 182

5.02.01 MISES EN CANDIDATURE ET NOMINATION

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le président et le **vice-président** de la Commission scolaire »;

PREMIÈRE PROPOSITION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que Monsieur André Dugas soit nommé vice-président du comité exécutif de la Commission scolaire.

DEUXIÈME PROPOSITION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

que Madame Louise Tremblay soit nommée vice-présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

Madame Louise Tremblay refuse.

Monsieur André Dugas accepte.

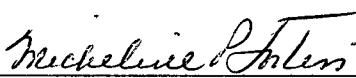
Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente, déclare donc **Monsieur André Dugas**, vice-président du comité exécutif de la Commission scolaire.

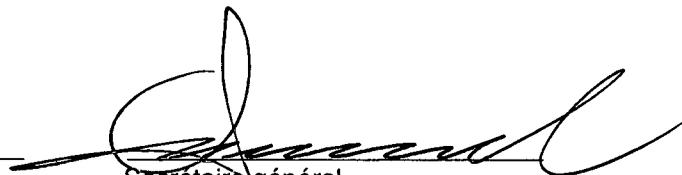
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La nouvelle présidente du comité exécutif remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 23 heures.


Présidente du comité exécutif


Secrétaire général